HIPPISME

Hier, à Vincennes

Prix de Mauriac (trot attelé, 10.000 fr., 2.625 m.), 17 partants : 1er, King Of Parchat (L. Hardy); 2e, Kérouan II (P. Forcinal); 3e, Kestrel (R. Simonard). — Mutuel : 40.50, 14.50, 8.50, 14.50. — Non placés : Kapirat, Kips, Koesmy, Kadore, Kerlurette, Kiva Leyburn, Klaude, Kadet, Ker Nany, Appa, Kadjar, Krall, Kaboul, Kara.

Prix d'Alès (trot monté, 10.000 fr., 2.625 mètres), 13 partants : 1er, Levrault (Marie); 2e, Lusty (E. Carré); 3e, Lutin Sans Suite (A Forcinal). — Mutuel : 13.00, 8.00, 8.50, 36.50. — Non placés : Luna Parck, Lélio Wilkes, L'Ormeau, L'Inédit, L'Espoir de Maigremont, Lisieux II, Le Fakir, Louce, Lutétia II, Limoges.

Prix de Barfleur (trot attelé, 10.000 fr., 2.625 m.), 11 partants : 1er, Luisetaine (Gypteau); 2e, Lilium (H. Masson); 3e, Laurier (Bégou). — Mutuel : 37.00, 13.00, 8.00, 14.00. — Non placés : L'Orphelin, Leroy, Laissez-Moi II, Le Guide, Liancourt, Libertin II, Lauréat, Le Combinard.

Prix de Château-Salins (trot attelé, 12.000 francs, 2.800 m.), 12 partants : 1er, Jemmapes II (R.C. Simonard); 2e, Java VII (Dubreuil); 3e, Jéricho (Al. Tambbéri). — Mutuel : 12.00, 7.00, 22.50, 8.50. — Non placés : J'Arriverai IV, Javanaise, Jadis, Jour d'Espoir, Hourrah, Janita, Jojo, Jasmin VII, Jaseur B, Jarnac V.

Prix de Forcalquier (trot monté, 15.000 fr., 2.600 m.), 13 partants : 1er, Jaux D (Bastien); 2e, Jasmino (Lefebvre); 3e, Jour d'Espoir III (Sustronck). — Mutuel : 13.00, 11.00, 20.00, 61.00. — Non placés : Jorne, Italien, Janina, Juanita IV, Incitatus, Janvry II, Impérator, Ingelburge, Jockey B, Jaonice.

Prix d'Honfleur (trot attelé, 30.000 francs, 2.600 m.), 21 partants : 1er, Idaho (Sourroubille); 2e, Jour d'Espoir III (P. Viel); 3e, Incognito (Choisselet). — Mutuel : 51.00, 19.00, 16.50, 15.00. — Non placés : Honoré II, Jegun, Ganelon, Indécis J, Héron l'Ancien, Hachette, Italus, Hyménée, Igor II, Héliotrope, Jefferson, Haarlem, Isigny, Gitana, Hela, Gruchet, Galibot, Jeannette.

Prix de Gex (trot monté, 15.000 fr., 2.250 mètres), 11 partants : 1er, Karikal (H. Marie); 2e, Kléber IV (Choisselet); 3e, Korrigan (Delaroche). — Mutuel : 251.00, 28.50, 14.00, 53.50. — Non placés : Kaoline, Kanar, Kirghiz, Kamtchatka, Kébir IV, Kapile, Klostercamp, Konakry.

TIR

AMICALE MONTAIGNE, ROUBAIX. — Concours de tir du 17 janvier : 1. Jules Catteau, 2. Lesoeux, 3. Desbouvries, 4. Dhondt, 5. Vandenbroucq. — Pupilles : 1. Albert Vandercruyssen. — Dimanche 24 janvier, de nombreux lots seront attribués aux meilleurs tireurs, et l'inauguration du tir à la platine se fera de 10 à 11 h.

LES CARABINIERS DE CROIX. — Résultats du concours entre sociétaires du dimanche 17 : 12 mètres : 1. Charles Dhalluin (maximum). Os. Noel, Cousaert, A. Sireuil, Gaeremynck, E. Sireuil, Ed Secq, Berdou, Sengier, L. Mille, Dekens père, Dekens fils, Dhalluin fils, Mme Sandra, L. Deffrenne; prime, Os. Noel. — 50 mètres : 1. Ch. Dhalluin, Os. Noel, P. Sandra, Cousaert, Dekens père, Ernest Sireuil, Berdou, Dekens fils, L. Mille, Ed. Secq, Sengier, Dhalluin fils, L. Deffrenne; prime, Dekens fils. — Epreuve E.N.M. : Charles Dhalluin, 388 pts; Os. Noel, 387 pts. — Dimanche 24, au stand, 250, rue des Oziers, à Croix, concours entre sociétaires, à 12 m. et 50 m. Inscriptions pour le souper du 31. Epreuve E.N.M. à 50 m., fusil Gras tube 5-5.

GYMNASTIQUE

L'ESPERANCE, WASQUEHAL. — Assemblée générale à la salle des fêtes de la Mairie, vendredi 22, à 19 h. 30 (renouvellement du bureau). — Mercredi et vendredi, rue Ferrer, entraînement général pour le prochain concours : pupilles à 19 h., adultes à 20 h. 15.

JEUNESSE SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Correction des mouvements aux séances du 20 et 22, à 19 h., qui serviront pour le concours de Toufflers du 14 février.

JAVELOT

WASQUEHAL. — Javelot-Club du Sart. — Le premier concours intersociétaires de l'année aura lieu au siège, « Café du Rond-Point », 56, avenue du Sart, du 17 au 14 février inclus. Nombreux lots. Mises habituelles.

PING-PONG

L'Académie des Sports de Roubaix bat le Ping-Pong-Club de Lambersart par 14 victoires à 2

Les équipes premières de l'Académie des Sports de Roubaix et du Ping-Pong-Club de Lambersart se sont rencontrées dimanche à Lambersart. Malgré la grosse supériorité des Roubaisiens, qui triomphèrent par 14 victoires à 2, le match fut très intéressant, le P.P.C. de Lambersart se défendant avec énergie.

Aux Amicales de Roubaix

Il existe très peu de sections pongistes amicalistes et il serait souhaitable que cette année un effort plus grand soit fait dans ce domaine.

Sur la demande de la Fédération des Amicales, la Ville de Roubaix accordera à partir de cette année une subvention spéciale de 150 francs à toute amicale qui créera une section de ping-pong. Les frais seront donc très minimes sinon inexistants pour les amicales qui voudront en créer une.

Toutes indications nécessaires sur le fonctionnement et sur les modalités particulières seront fournies, sur demande, adressées par écrit à M. le président du Comité du Nord de Ping-Pong, 42, rue d'Alsace.

LE TOURNOI de l'Union Sportive Tourquennoise

Un tournoi sera organisé par la section de ping-pong de l'U.S.T. et sera réservé aux membres ustiens. La date est fixée au dimanche 7 mars et les prix seront disputés dans la coquette salle du « Grand Café ».

S'inscrire : « Au Bas Bicu », 3, rue du Haze; chez M. Léon Rotse, 65, rue des Carliers, et à la buvette du stade de l'Union rue de Gand.

AMICALE CONDORCET, ROUBAIX. — En match amical, l'Amicale Brézin a battu l'Amicale Condorcet Wattrelos par 5 victoires à 3. — L'Amicale demande matches pour ses équipes 1 et 2. Ecrire à M. De Kaestecker, 56, rue de Wasquehal, Roubaix.

COLOMBOPHILIE

ROUBAIX

— Aile Droite. — Exposition organisée par les Fédérations Fraternelle, Progrès, Mutuelle, le 17 janvier, chez M. Masselus, rue Hoche : Vieux mâles (44 pigeons) : 1. Emile Dubocquet, u.8p.; René Ramboer, 7p.; Marcel Dupont, 2p.; Henri Leclercq, p.; Léon Catteau, J.-B. Masselus, Oscar Cornil, Joseph Cornil, Quint-Delbecq, Ernest Pardoen, Edouard Pardoen. — Vieilles femelles (36 pigeons) : 1. Jules François, u.6p.; Emile Dubocquet, 6p.; Richard Delanghe, p.; Maurice Declercq, p.; Oscar Cornil, Eugène Fassin, Marcel Dupont, Joseph Cornil, Eleuthère Demeyère, Gustave Fauvarque.

Nouvelles religieuses

LILLE

Une retraite pour les « aînées »

sera prêchée par M. le vicaire général Bouchendomme, du samedi 6 février (17 h.) au mercredi matin 10 février en la Maison des franciscaines missionnaires de Marie.

On peut rester à demeure dans la Maison ou y passer la journée. Prière de donner son adhésion dès maintenant à la Supérieure des Franciscaines missionnaires de Marie, 211, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille (Tél. 548.91).

Petite Correspondance

Robert le Diable. — 1. Le propriétaire peut vous donner un délai pour supprimer le pigeonnier; 2. L'autorisation de la préfecture est obligatoire pour tenir des pigeons voyageurs et, pour l'obtenir, il faut être inscrit à une société colombophile; mais il faut aussi l'autorisation du propriétaire; 3. Que les pigeons volent ou non, du moment qu'ils sont de la race des pigeons voyageurs, l'autorisation préfectorale est nécessaire. —— **A. B. C. D.** — 1°) Il n'est pas prévu d'appel en avril, mais en septembre-octobre, sauf mesures nouvelles, qui pourraient être prises. 2°) Non, la durée est deux ans, et on a plutôt parlé d'augmenter que de réduire. —— **Chaperon rouge.** — Il y a des cours spéciaux pour dames à l'Ecole pratique, place Notre-Dame. —— **L. H. Wasquehal.** — 1°) Des affiches sont apposées à la mairie et des notes paraissent dans les journaux. 2°) Voyez le bureau militaire à la mairie, vous y aurez l'adresse des sociétés ou vous pourriez vous inscrire. —— **Mon premier voyage.** — Ecrire au procureur de la République pour demander l'assistance judiciaire, en exposant les faits. Joindre certificat d'indigence délivré par la mairie et certificat de non-imposition délivré par le percepteur. —— **Cleo et Juju 36.** — 1o) Si le locataire n'a pas fait de demande de renouvellement, signifiez-lui que vous entendez ne pas consentir à une prolongation d'occupation à l'échéance. 2o) Nous vérifions. —— **Albert.** — C'est seulement le troisième alinéa de l'article 115 qui a été modifié. Le premier alinéa subsiste et les contribuables mariés ont droit à une déduction de 5.000 francs pour l'impôt global.

O.K.J. 100. — C'est le propriétaire qui doit faire la déclaration à l'Enregistrement. —— **D.D.X.W.** — 1° Si vos revenus sont inférieurs à 10.000 fr., vous n'êtes pas tenu de faire une déclaration, mais vous pouvez en faire une tout de même en indiquant « non imposable »; 2° Non, seulement au décès; 3° Il peut, théoriquement, être commun. Toutefois, cette pratique est dangereuse, car le fisc partage par parts égales entre les titulaires, la propriété de ce qu'il trouve à l'ouverture, après décès de l'un ou de l'autre; 4° Entre conjoints sans enfants : 5 0/0 de 1 à 5.000, 9 0/0 de 5.001 à 10.000 fr., 15 0/0 de 10.001 à 50.000 fr., 19 0/0 de 50.001 à 100.000 fr.; 5° Oui, il faut déclarer les intérêts. —— **M. Fives.** — Il y a, à Roubaix, une station de taxis à chaque terminus : du tram F, arrivée sur la Grand'Place; du Mongy, arrivée place de la Liberté. —— **Vieux lecteur du « Journal de Roubaix ».** — 1° Oui, il faut déclarer les coupons encaissés, les rentes viagères, mais pas les allocations d'Assurances sociales; 2° Le droit de mutation a été maintenu pour un an à 8 0/0, plus 3 0/0 de première mutation s'il y a lieu; il y a lieu d'ajouter les honoraires du notaire.

Camille. — Le siège de la Caisse de prévoyance, d'assurances et d'épargne sociales est à Lille, 1, rue Denis-Godefroy. —— **F.I.** — 1° Votre cas est des plus curieux. Peut-être une instance devant le Tribunal civil en reconnaissance de votre qualité de Français pourrait être tentée, mais il ne faudrait agir qu'après avoir consulté un avocat; 2° Votre femme eut été Française, si votre qualité de Français n'avait pas été contestée. Son cas devrait être joint au votre en cas d'instance. —— **Emile V.** — Au crédit des frais généraux comme remboursement de trop perçu; ou au crédit du compte particulier du fournisseur. —— **E.B. 429.** — Pour devenir française, il eût fallu qu'elle fasse une déclaration expresse au moment du mariage. Elle est donc restée belge. —— **T.L.N.** — 1° Du moment que vous détenez en France, les titres des deux valeurs signalées et les devises, ce ne sont pas des « avoirs à l'étranger », et vous n'avez pas à les déclarer spécialement comme tels sur la formule verte; 2° Les titres ne peuvent circuler en France que timbrés. Vous pouvez les faire timbrer « à l'extraordinaire », au Bureau du Timbre des sociétés à Lille. Un banquier peut se charger pour vous de la formalité.

Zim-boum-pan. — C'est, à notre avis, une location réputée faite à l'année, et la prévenance est de trois mois avant l'échéance de l'année de location en cours. —— **D.L.S. Lys, 3 février.** — S'il s'agit d'une industrie où la loi est actuellement applicable (elle ne l'est pas encore dans toutes les industries), le patron serait passible d'amende, en cas de contravention. —— **Ignorant 60.** Le service des retraites ouvrières ayant été pris en charge par le service des Assurances sociales, et celui-ci étant organisé par région, nous pensons que c'est au « Service régional des Assurances sociales, 48, rue Royale à Lille », que votre demande doit être adressée. —— **P.P. ennuyé.** — Théoriquement, vous auriez droit de demander la résiliation de la location et l'expulsion. Pratiquement, le juge accordera des délais. —— **Jacquy-Nonni.** — 1° Il n'a pas le droit de louer sans l'autorisation de la Caisse de crédit immobilier; 2° Il garde le bénéfice de l'exonération; 3° Voyez le contrôleur des contribution directes pour connaître son estimation. —— **Sainte Croix.** — Si vos revenus annuels, salaires et autres, sont inférieurs à 10.000 francs, vous n'êtes pas tenu de faire une déclaration. Cependant, vous devrez voir le contrôleur pour avoir une carte d'identité fiscale, afin de pouvoir toucher les coupons de titres. Les instructions ministérielles concernant cette carte ne sont pas encore connues.

Un ignorant 59. — 1° Non, l'amnistie ne s'étend qu'aux insuffisances ou omissions en matière d'impôts cédulaires, d'impôt général sur les revenus, de taxes sur le chiffre d'affaires et de taxes uniques; 2° La prescription est de vingt ans pour les successions non déclarées, de vingt ans également, s'il s'agit d'une omission de biens dans une déclaration de succession. —— **Liliane D.** — Oui, vous le pouvez. Voyez la Compagnie d'assurances. —— **De-dette.** — 1° Pour avoir droit aux prestations, l'assuré doit justifier que les cotisations totales versées pendant les deux trimestres civils précédant celui de la maladie, atteignent au moins 60 francs. Par exception, si au premier jour du trimestre au cours duquel s'est produit la maladie, l'assuré était immatriculé depuis moins de six mois, il peut bénéficier des prestations, à condition que le total des cotisations patronales et ouvrières versées pendant le trimestre précédant la maladie atteigne au moins 30 francs; 2° Demandez autant de feuillets intercalaires que vous avez d'employeurs.

Ch. Samy

Vous n'avez que deux Yeux... Soignez-les

Usez du seul **Remède efficace** qui préserve l'Appareil Visuel de tous les dangers qui le menacent : Cataracte, Mouches volantes, Myopie croissante, Taie de la cornée, Conjonctivite, Blépharite, Orgelets, Larmoiements, Troubles et Affaiblissements de la Vue, Inflammations de toutes sortes. Vous éviterez même l'opération de la Cataracte en employant

LES COLLYRES Saint-JEAN

Nombreuses attestations de guérison

15 fr. le flacon dans toutes les Pharmacies ou, à défaut, écrire en indiquant la maladie aux LABORATOIRES DES COLLYRES St-JEAN ORIST (Landes)

T. S. F.

Programmes du mardi 19 janvier 1937

RADIO P.T.T. NORD À LILLE (247,3 m.).

6 h. 50 : Depuis Paris P.T.T. : Bulletin météorologique.

7 h. : Depuis Paris P.T.T. : Informations.

7 h. 40 : Disques : Concert avec Fredo Gardoni, Manuel Puig et leur ensemble.

8 h. : Depuis Paris P.T.T. : Informations.

8 h. 40 : Disques (même programme qu'à 7 h. 40).

11 h. 35 à 11 h. 45 : Depuis la Tour-Eiffel : Cours commerciaux.

12 h. : Disques : Tyroliennes.

12 h. 15 : Concert donné par l'orchestre de la station sous la direction de M. Maurice Soret.

12 h. 50. Depuis Paris P.T.T. : Informations.

13 h : Suite du concert.

13 h. 30 : Depuis la Tour-Eiffel : Cours divers; Bulletin météorologique.

13 h. 50 : Depuis Paris P.T.T. : Variétés.

14 h. à 14 h. 10 : Cours de la Bourse de Lille.

14 h. 20 : Depuis la Tour-Eiffel : Cours divers.

14 h. 30 : Depuis le Poste colonial : Théâtre.

15 h. 45 : Depuis la Tour-Eiffel : Cours divers.

16 h. : Disques : Chansons.

16 h. 20 : Depuis les Facultés catholiques de Lille : Cours public de M. Pierre Deffontaines, docteur en Sorbonne : « La géographie sociale de l'habitation et de la ville ».

17 h. : Depuis la Tour-Eiffel : Cours divers.

17 h. 10 : Disques : Sélection sur « Le Grand Mogol », opérette d'Audran, livret de Chivot et Duru.

17 h. 30 : Causerie universitaire : « La signification du cartésianisme : de la liberté au Cogito », par M. Mauchassat, professeur au Lycée Faidherbe.

18 h. : Disques : Concert varié.

18 h. 30 : Depuis Paris P.T.T.

19 h. : Demi-heure avec le jazz fantaisiste Dehette et Duchêne.

19 h. 30 : Disques demandés par les auditeurs.

20 h. : Indication de l'heure; Disques de danse (nouveaux enregistrements).

20 h. 15 : Causerie sur « L'Exposition de 1937 », par M. Degryse.

20 h. 30 : Dramatique depuis Toulouse-Pyrénées.

22 h. 30 : Depuis Paris P.T.T. : Informations; Bulletin météorologique.

RADIO-PARIS (1.648 m. 2, 80 kw.). — 7 h. : Disques. — 7 h. 15 : Presse. — 8 h. : Disques. — 12 h. : Causerie agricole. — 12 h. 15 : Orchestre. — 12 h. 45 : Sport. — 14 h. : Lectures littéraires. — 14 h. 15 : Poèmes. — 14 h. 25 : Chronique du Palais. — 14 h. 30 : Lectures. — 14 h. 45 : Episode de « Don Quichotte ». — 15 h. : Cours. — 16 h. : Concert. — 17 h. 20 : Chronique. — 17 h. 30 : Disques. — 17 h. 45 : Piano. — 18 h. : Demi-heure dramatique. — 18 h. 30 : Disques. — 19 h. : Disques. — 19 h. 30 : Politique intérieure. — 19 h. 40 : Causerie — 20 h. : Chroniques. — 20 h. 15 : Revue de presse. — 20 h. 25 : Transmission de « Mireille ». — 23 h. 30 : Musique légère.

POSTE PARISIEN (312 m. 8, 60 kw.). — 7 h. 10 : Disques. — 8 h. 30 : Presse. — 12 h. 5 : Orchestre. — 12 h. 10 : Lauréats des concours du poste. — 12 h. 39 : Disques nouveaux. — 13 h. 15 : Disques. — 13 h. 40 : Œuvres demandées. — 18 h. 10 : Sonate. — 18 h. 35 : Causerie. — 18 h. 42 : Disques. — 18 h. 53 : Causerie. — 19 h. : Concours. — 19 h. 6 : Sport. — 19 h. 10 : La journée. — 19 h. 25 : Courrier des spectacles. — 19 h. 34 : Disques. — 19 h. 49 : Concert. — 20 h. 4 : Causerie. — 20 h. 20 : Disques. — 20 h. 35 : La valse actualité. — 20 h. 38 : Théâtre. — 22 h. 30 : Retransmission.

PARIS P. T. T. (431 m. 7, 120 kw.). — 6 h. 50 : Météo. — 8 h. 40 : Météo. — 10 h. 45 : Disques. — 11 h. 35 : Cours. — 11 h. 45 : Tourisme. — 13 h. 30 : Bourse. — 13 h. 45 : Météo. — 13 h. 50 : Variétés. — 14 h. : Lecture. — 14 h. 15 : La vie en gaîté. — 15 h. 45 : Disques. — 16 h. 30 : Cours de musique. — 17 h. : Disques. — 17 h. 30 : La vie musicale. — 17 h. 40 : Causerie. — 18 h. : Disques. — 19 h. 30 : Météo. — 19 h. 38 : Pièces pour violon. — 20 h. : Causerie. — 20 h. 15 : Chroniques. — 20 h. 30 : Relais.

FECAMP (629 mètres 5, 5 kw.). — 7 h. : Disques. — 7 h. 50 : Disques. — 8 h. : Concert. — 9 h. : Disques. — 10 h. 30 : Concert populaire. — 11 h. : Musique légère. — 12 h. 20 : Heure des auditeurs. — 13 h. 40 : Musique légère. — 15 h. : Disques. — 16 h. 45 : Emission enfantine. — 18 h. 45. Concert. — 20 h. 20 : Guitare hawaïenne. — 21 h. : Concert. — 23 h. : Musique de danse.

LYON-LA-DOUA (463 m., 90 kw.). — 13 h. 50 : Disques. — 16 h. : Concert. — 17 h. 10 : Conférence. — 19 h. 30 : Demi-heure surprise. — 20 h. : Gazette de Lyon. — 20 h. 7 : Chroniques. — 20 h. 30 : Soirée de chansons.

RADIO-STRASBOURG (349 mètres 2). — 7 h. 30 : Disques. — 11 h. 35 : Cours du coton. — 11 h. 45 : Concert. — 13 h. 15 : Disques. — 16 h. 45 : Causerie. — 17 h. : Tour - Eiffel. — 17 h. 15 : Causerie. — 19 h. 15 : Disques. — 20 h. 15 : Au fil de l'antenne.

RADIO-TOULOUSE (328 m. 6, 60 kw.). — 8 h. : Disques. — 11 h. 45 : Orchestre. — 12 h. : Orchestre. — 12 h. 40 : Le quart d'heure des abonnés. — 13 h. 10 : Fantaisie radiophonique. — 13 h. 40 : Orchestre. — 17 h. 45 : Musique de danse. — 18 h. 5 : Orchestre. — 18 h. 15 : Extraits de films. — 18 h. 40 : Marches militaires. — 18 h. 50 : Chronique sportive. — 19 h. : Orchestre musette. — 19 h. 15 : Opérettes. — 19 h. 40 : Chansonnettes. — 20 h. 10 : Concert du « Bonhomme Ambois » des Galeries Barbès avec Jean LUMIÈRE. — 20 h. 40 : Concert. — 21 h. 10 : Fantaisie radiophonique. — 21 h. 45 : La demi-heure de Paris. — 22 h. 15 : Accordéon. — 22 h. 40 : Orchestre. — 23 h. : Mélodies. — 23 h. 15 : Tangos. — 23 h. 40 : Comédies musicales. — 0 h. 5 : Caveau. — 0 h. 20 : Orchestre.

LANGENBERG (455 m. 9, 100 kw.). — 11 h. : Musique demandée. — 16 h. : Lectures. — 16 h. 25 : Pièces instrumentales. — 17 h. : Disques. — 17 h. 40 : Disques. — 19 h. 10 : Musique légère.

NATIONAL (1.500 mètres, 150 kw.). — 11 h. : A. Kennedy à l'orgue. — 11 h. 50 : Concert. — 13 h. 50 : Gramophone. — 16 h. 20 : Orchestre tzigane. — 16 h. 50 : Disques. — 17 h. 15 : Quintette. — 18 h. 25 : Le B.B.C. Orchestra. — 20 h. 15 : Variétés. — 21 h. 40 : Théâtre. — 22 h. 55 : Orchestre. — 23 h. 30 : Gramophone.

LONDRES REGIONAL (342 m. 1, 50 kw.). — 10 h. 45 : Concert léger. — 11 h. 45 : Relais. — 12 h 30 : Musique légère. — 13 h. 15 : Chant. — 14 h. : Gramophone. — 14 h. 30 : Orchestre. — 15 h. : Orchestre. — 16 h. 30 : Orchestre. — 18 h. : Sextette. — 18 h. 40 : Théâtre. — 19 h. 45 : Orchestre. — 21 h. 40 : Sports. — 22 h. 55 : Orchestre. — 23 h. 40 : Gramophone.

BRUXELLES (483 m. 9, 15 kw.). — 12 h. : Musique. — 12 h. 30 : Orchestre. — 13 h. 10 : Orchestre léger. — 13 h. 30 : Orchestre. — 14 h. : Radiophonie scolaire. — 17 h. : Concert. — 17 h. 30 : Matinée enfantine. — 18 h. 5 : Chronique. — 18 h. 15. Piano. — 18 h. 30 : Jazz. — 19 h. 30 : Journal parlé. — 20 h. : Musique. — 21 h. : Causerie. — 21 h. 15 : Orchestre. — 22 h. : Journal parlé. — 22 h. 10 : Disques demandés. — 22 h. 55 : Christus vincit.

RADIO-COURTRAI (204 mètres 8). — 7 h. : Matinée du W.V.R.O. — 12 h. : Concert-apéritif. — 12 h. 15 : Chansons. — 12 h. 25 : Bourse du Travail. — 12 h. 30 : notre nouveau répertoire. — 12 h. 45 : Chronique sportive. — 13 h. : Opéras et opérettes. — 13 h. 30. Mark Weber et son orchestre. — 14 h. : Concert par le trio du W.V.R.O., dir. Roger Schoutteten. — 15 h. : Chansons d'Hullebroeck. — 15 h. 15 : Chronique familiale. Causerie par Mme De Coeman. Œuvres de Massenet. — 15 h. 45 : Musique légère. — 16 h. : Tino Rossi. — 16 h. 15 : Duo d'accordéon. — 16 h. 30 : Duo Hofmann. — 16 h. 45 : Programme varié.

HILVERSUM I (1.875 m., 40 kw.). — 7 h. 21 : Disques. — 9 h. 50 : Musique légère. — 12 h. 20 : Musique. — 13 h. 20 : Concert. — 15 h. 20 : Chants. — 15 h. 50. Chœur d'enfants. — 16 h. 20 : Programme pour les enfants. — 16 h. 50 : Concert populaire. — 18 h. 20 : Pour les enfants. — 18 h. 25 : Quatuor. — 19 h. 30 : Programme varié. — 21 h. 35 : Musique de danse. — 22 h. 30 : Musique de danse. — 22 h. 50 : Disques.

ROME (420 mètres 8, 50 kw.). — 11 h. 15 : Musique. — 16 h. 15 : Musique de chambre — 19 h. 40 : Concert symphonique. — 21 h. 10 : Théâtre. — 21 h. 40 : Musique de danse.

RADIO-LUXEMBOURG (1.304 mètres). — 7 h. 15 : Disques nouveaux. — 7 h. 30 : Airs de films. — 8 h. 15 à 10 h. 30 : Concerts variés. — 12 h. : Musique d'opéras. — 12 h. 45 : Concert varié. — 13 h. 25 : Sélection de chansons. — 14 h. 5 : Valses, polkas et mazurkas. — 15 h. 15 : Concerts variés. — 16 h. : Concerts variés. — 17 h. 30 : Le quart d'heure des dames. — 17 h. 45 : Disques demandés. — 18 h. 15 : Concerts variés. — 20 h. 15 : « La Croisière des vedettes ». — 20 h. 30 : Concert. — 20 h. 45 : Retransmission.

C'est surtout la qualité "musicale" qui vous intéresse?

PRENEZ PLUTÔT LE A.406

Avec lui, chaque instrument est à son plan, chaque timbre rendu avec fidélité, les masses sonores équilibrées avec bonheur.

Le A.406 est vraiment le poste des connaisseurs, soucieux de la valeur des nuances, et qui ne veulent pas une seule ombre sur leur plaisir.

N.-B. — Pour vous assurer des auditions pures de tous parasites, utilisez le protectocâble FACEN.

145 francs et il est à vous!

Tous les postes FACEN pouvant être vendus à crédit, un premier versement de 145 fr. vous permettra d'acquérir immédiatement ce modèle.

Caractéristiques : Superhétérodyne - 6 lampes européennes - Montage de haute précision - Sélectivité remarquable - Régulation automatique de l'antifading par lampe séparée - Dynamique grand modèle avec tonalité.

Prix au comptant : 1.975 fr.

Catalogue illustré et renseignements gratis sur demande à FACEN, 1, rue Sans Pavé, Lille.

POSTES DE T.S.F. FACEN

DISTRIBUTEUR NORA POUR LA FRANCE

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNÈBRES

Mme INGLEBERT-LEJEUNE, *son épouse*;
M. et Mme INGLEBERT-DECLERCQ, *ses enfants*;
M. RAYMOND INGLEBERT, *son petit-fils*;
M. et Mme ALFRED INGLEBERT-WINANTS et leur famille;
M. et Mme LÉON INGLEBERT-DEBRUYCKERE et leur famille;
M. et Mme CHARLES GLORIEUX-INGLEBERT et leur famille;
M. RAYMOND LEJEUNE-LALLART et sa famille;
M. et Mme THÉODORE COURIER-LEJEUNE et leur famille;
M. et Mme EDMOND PASCAL-LEJEUNE et leur famille;
La famille des feus BADAR-LEJEUNE, *ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces*;
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Monsieur Albert INGLEBERT

Ancien combattant

Représentant de la Maison Albert Van Monckoven

décédé subitement à Nice, le 13 janvier, dans sa 57e année.

Ils vous prient d'assister aux funérailles qui seront célébrées le mercredi 20 janvier, à 9 h., en l'église Sainte-Elisabeth.

Réunion à l'église.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Roubaix, 11, place de la Fraternité.

Pompes Funèbres Henri VERGIN, 257, Grande-Rue. Tél.: 306.25.

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Madame Pauline-Caroline CUVELIER

Tertiaire de Saint-François

Membre de toutes les œuvres de la paroisse

veuve de Monsieur César POLLET

pieusement décédée à Mouvaux, le 17 janvier 1937, dans sa 80e année, munie des sacrements de l'Eglise. Lesquels auront lieu le mercredi 20 janvier 1937, à 10 heures en l'église Saint-Germain, à Mouvaux. Les Vigiles seront chantées le mardi 19, à 17 heures.

Réunion à la maison mortuaire 167, rue de Roubaix, à Mouvaux, à 9 h. 45.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

La famille recevra les condoléances des Messieurs à l'issue de la cérémonie religieuse.

De la part de :

Monsieur et Madame CÉSAR POLLET-DUTHOIT, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants;
Madame Veuve MAURICE POLLET-PROUVOST, ses enfants et petits-enfants;
Madame Veuve LÉON CAVROIS-POLLET, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame ANDRÉ POLLET-MASUREL, leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame EMILE POLLET-RASSON, leurs enfants et petits-enfants;
Des familles CUVELIER et POLLET.
Et ses dévoués serviteurs.

Pompes Funèbres H. Desmet, 120, rue du Moulin, Roubaix (Tél.: 34.403).

Aujourd'hui, mardi 19 janvier 1937, funérailles de :

ROUBAIX

Mme Vve DECANNE-WILLOCK
A 8 h. 30, église Notre-Dame.

M. Rich. CATRICE-VANDENBROUCK
A 9 h., église Ste-Elisabeth.

Mme Alfred FLORIN-DECOCK
A 9 h., église Ste-Bernadette.

TOURCOING

M. Jules BYTTEBIER-DEKEYSER
A 9 h., église St-François.

M. A. LOOTVOETER-VANDERSTICHEL
A 9 h. 30, église N.-D. de Consolation.

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Albert THIEFFRY

pieusement décédé à Roubaix, le 16 janvier 1937, dans sa 37me année. Convoi et Service solennels le Mercredi 20 courant, à 10 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur.

Assemblée à la maison mortuaire, 45, rue de Tournai, à 9 h. 45.

Vigiles mardi 19, à 17 h. 30.

De la part de Mme A. Trieffry et de toute la famille.

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Madame Désiré BOUCAU née Clémentine ROTSAERT

pieusement décédée le 16 janvier 1937, dans sa 65me année; les funérailles auront lieu le mercredi 20 janvier 1937, à 9 h. 30, en l'église de Toufflers, sa paroisse.

De la part de:

M. Désiré Boucau, son époux;
M. et Mme Deloore-Boucau,
M. Alfred Deloore, ses enfants;
Des familles Rotsaert-Goëtinck et Boucau-Vion.

L'assemblée à la maison mortuaire, 86, rue de Néchin, à Toufflers.

Il ne sera pas envoyé de faire part, cet avis en tenant lieu.

(Tram « C », terminus).

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Firmin DESURMONT

Médaillé du Travail des Etablissements Toulemonde

Epoux de Dme Marie-Louise TACK

décédé subitement à Tourcoing, le 18 janvier, dans sa 69me année. Ses funérailles auront lieu le jeudi 21 janvier, à 8 heures 45, en l'église Sacré-Cœur. Réunion rue de Baisieux, n° 84, à 8 heures 30. Le présent avis tient lieu de faire-part. 62770d

Les personnes qui, par erreur ou omission n'auraient pas reçu de faire-part de la mort de

Monsieur Adolphe DE BACKER

Photographe

Epoux de Dame Flore WARROT

pieusement décédé à Tourcoing, le 17 janvier 1937, dans sa 55me année, administré des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 20 janvier, à 9 h. 15, en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge), sa paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, 117, rue de la Croix-Rouge, à 9 heures. N2380d

Pompes Funèbres Générales, Tourcoing. N2380d

REMERCIEMENTS ET OBITS

Les familles Beauventre, Loubet et D'Joos remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur Raymond D'JOOS

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 11776d

La famille Bisiaux-Corroene, très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de

Madame Veuve BISIAUX née Joséphine CORROENE

adresse ses sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 11869d

Madame Gaston Derville et toute la famille, très touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à la suite du décès de

Monsieur Gaston DERVILLE

adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 11814d

Les familles Delreux et Marie et toute la famille remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame Alice MARIE Epouse de M. Paul DELREUX

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Nouvelles économiques et financières

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ DES LAINES

Mérinos plus faciles en France qu'à l'étranger

Les croisés sont toujours en hausse

Mazamet très ferme

MM. SEGARD et Cie nous écrivent:

Australie. — Les câbles reçus la semaine dernière ont donné une note irrégulière aux mérinos courants et défectueux, avec des prix soutenus pour les bonnes qualités.

Les cours d'ouverture d'hier à Sydney donnent des prix inchangés sur ceux de la semaine dernière.

Cap. — La semaine dernière a encore été extrêmement active et ferme sur des achats allemands et anglais; les Japonais, qui avaient pourtant des limites élevées, ont été dépassés et n'ont pu faire leur chiffre habituel.

Buenos-Aires. — Le marché continue à être en hausse; de très nombreuses qualités sont complètement épuisées déjà; les Allemands sont toujours les plus gros acheteurs et paraissent avoir en mains des ordres au mieux ou avoir obtenu des augmentations de limites répétées.

Patagonie et Punta. — Les fermiers, encouragés par les prix payés à Buenos-Aires, demandent des prix plus élevés et les obtiennent.

Nouvelle-Zélande. — L'abstention des Japonais à la vente de samedi a fait sensation; malgré leur absence, les prix payés n'ont indiqué aucune faiblesse, tout étant enlevé par les Etats-Unis, suivis des Anglais, des Français et des Allemands.

Bradford. — Le marché des peignés est ferme, quoique les affaires soient calmes et que les filateurs essaient d'acheter à des prix en baisse, en se basant sur la légère irrégularité de certains marchés d'origine.

La réapparition des Japonais hier, sur le marché australien a raffermi les cours et les prix sont fermement tenus, étant donné que les laines brutes sont relativement plus chères que les prix obtenables en peigné, tant à Londres que sur les marchés d'origine.

Les topmakers n'ont plus de stock et sont, par conséquent, bien obligés de se baser sur les prix de remplacement; les filateurs paraissent décidés à attendre avant de se remettre sur le marché.

Les peignés croisés sont encore en hausse.

Roubaix-Tourcoing. — Le marché, en général, a été influencé par la baisse du « Terme ». Cette baisse est due à des ventes en couverture de stocks et à des prises de bénéfices.

Les cours sont maintenant très bas par rapport aux prix de la laine brute et les filateurs vont pouvoir malgré le peu d'importance des stocks sur place, retrouver des éléments intéressants comme prix.

De M. A. DEJEAN « Laines et Cuirs »:

Mazamet. — La fermeté des cours s'est maintenue durant toute cette semaine; les affaires ont continué à être fort actives et le chiffre en kilos est assez élevé; pourtant, nous devons noter la nette résistance de la part des acheteurs à dépasser le prix de 26 d. pour les beaux mérinos.

En fin de semaine, il semblerait que le coup de frein à la hausse continuelle ne viendrait que du Continent, car les pays d'origine sont de plus en plus fermes et même haussiers.

Nous retrouvons les acheteurs ordinaires, l'Angleterre en tête. Les prix n'ont pas varié.

Les conventions internationales contre la fraude fiscale

UN ACCORD FRANCO-SUÉDOIS

Des conventions fiscales d'assistance administrative réciproque viennent d'être conclues entre la France et la Suède et sont soumises à la ratification des Chambres.

Comme d'autres conventions sont en instance de négociations avec plusieurs autres Etats, et sur le modèle de ces conventions franco-suédoises, il est intéressant de connaître comment est tissé et tendu le filet destiné à capter ceux qui cherchent à s'évader.

Les renseignements que le Gouvernement suédois s'est engagé à fournir aux autorités fiscales françaises comportent notamment:

a) Les indications figurant dans les formules qui sont remises aux autorités suédoises à l'occasion du paiement à des personnes physiques ou morales domiciliées en France de dividendes d'actions et de parts bénéficiaires ou d'intérêts d'obligations ou de tous autres titres circulant dans le public;

b) Les extraits d'inventaires reçus par les autorités suédoises compétentes et relatifs à la succession de personnes domiciliées en France;

c) Les indications figurant dans les autorisations accordées à des personnes physiques ou morales domiciliées en France d'acquérir des immeubles situés en Suède et d'y exploiter un commerce;

d) Les indications que les autorités suédoises compétentes pourront éventuellement recueillir auprès des banques, caisses d'épargne et autres institutions analogues, sur les avoirs possédés par des personnes physiques domiciliées en France;

e) Les indications que les autorités centrales suédoises pourront éventuellement recueillir dans les inventaires reçus à la suite de décès, sur les dettes contractées envers des personnes physiques ou morales domiciliées en France.

f) L'indication des rentes viagères, ainsi que des pensions publiques et privées servies à des personnes domiciliées en France;

g) La liste, avec l'indication de leur domicile, des ressortissants français domiciliés en France qui ont souscrit en Suède une déclaration pour l'impôt suédois sur le revenu ou sur la fortune;

h) Des informations visant des cas concrets intéressant des personnes françaises et permettant d'assurer la progressivité de l'impôt général français sur le revenu (indication des bénéfices des exploitations industrielles, commerciales ou agricoles possédées en Suède par lesdites personnes, ainsi que des redevances à elles versées par des maisons suédoises pour exploitation de mines ou de carrières; pour utilisation de brevets, modèles, marques de fabrique ou autres procédés industriels).

En outre, le Gouvernement suédois s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires pour que les héritiers d'un Français domicilié en France ne puissent appréhender des fonds et titres dépendant d'une succession et existant en Suède qu'après avoir observé les formalités prévues par l'article 52 de la loi française du 13 juillet 1925 relatif à l'envoi en possession.

De nouvelles taxes à l'importation et à l'exportation sont créées au Japon

Après avoir pris l'avis de la Commission financière de la Diète, le ministre des Finances vient de décider de créer deux taxes : un dite de contrôle à l'exportation, et l'autre spécialement destinée à l'établissement des statistiques du commerce extérieur s'appliquera aux importations et exportations. La taxe de contrôle à l'exportation frappera les soieries artificielles dites rayonnes et tissus composés de rayonne, les cotonnades, les chaussures en caoutchouc, bicyclettes et accessoires et les articles tricotés.

Cette taxe « ad valorem » est fixée à 5 pour mille, sauf pour les rayonnes et mélanges de soieries artificielles pour lesquels la taxe est fixée à 1 % « ad valorem ». Les revenus de cette taxe seront versés à la caisse pour le développement du commerce extérieur.

La deuxième taxe spécialement destinée à financer l'établissement des statistiques s'appliquera à toutes les exportations et importations. Son taux est fixé à 1 pour mille « ad valorem », mais ne s'appliquera pas aux marchandises destinées à la famille impériale, aux établissements diplomatiques, aux armements et munitions destinés aux services de la défense.

Le montant des revenus de cette dernière taxe couvrira les frais pour l'établissement des statistiques du commerce extérieur.

La production ostréicole est en augmentation

Une statistique qui vient d'être établie par les chemins de fer de l'Etat indique que, pendant la campagne de Noël et du premier de l'an, qui va du 17 au 31 décembre, l'ensemble des parcs de la région de Marenne et de l'île d'Oléron a expédié environ 8.400 tonnes d'huîtres, en augmentation de 2.500 tonnes sur la période correspondante de 1935.

Ces expéditions représentent environ 130 millions d'huîtres, en augmentation d'une quarantaine de millions.

Les gérants de magasins et les Assurances sociales

Le ministre du Travail communique la note suivante :

M. Lebas, ministre du Travail, fait connaître qu'il résulte d'un arrêt de la Cour de cassation en date du 25 novembre 1936, s'appuyant sur les termes de l'article 1er paragraphe 2 et paragraphe 3 du décret-loi du 28 octobre 1935 qui a modifié le régime des assurances sociales, que les gérants et gérantes de magasins, même lorsqu'ils ne sont soumis à aucune subordination pour l'exécution de leur travail et n'ont pas la qualité de salariés, relèvent de la législation sur les assurances sociales et doivent être immatriculés dans l'assurance obligatoire, si leur rémunération n'excède pas le salaire-limite.

Il en est ainsi encore que les gérants et gérantes de magasins aient toute liberté pour organiser leurs magasins, se faire remplacer, embaucher à leur compte du personnel et se livrer en dehors des opérations de vente à un autre travail.

En conséquence, les propriétaires et directeurs des établissements de fonds de commerce donnés en gérance doivent prendre toutes mesures nécessaires pour faire bénéficier des assurances sociales le personnel intéressé.

L'excédent des retraits dans les Caisses d'épargne ordinaires a atteint près de trois milliards en 1936

Les opérations complémentaires de l'année 1936 avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont comporté, du 1er au 15 janvier, 29.122.582 fr de dépôts et 97.830.193 fr. de retraits, soit un excédent des retraits de 68.707.611 fr. L'excédent des remboursements atteint ainsi 2.794.040.922 fr. pour l'année 1936.

Les opérations de 1937 se sont traduites, pour la première quinzaine de janvier, par un excédent des dépôts de 6.234.482 fr.; les dépôts ont atteint 6.558.647 fr. pour 324.165 fr. de retraits.

Les recouvrements d'impôts en décembre 1936

Les recouvrements effectués en décembre 1936 pour le comptes des contributions indirectes, de l'enregistrement et des douanes font apparaître une augmentation de 156 millions par rapport aux évaluations et une plus-value de 10 % par rapport aux recouvrements correspondants de 1935. Pour l'année 1936, la plus-value totale est de 584 millions

En ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires, celle-ci a donné, en décembre 1936, une plus value de 74 millions par rapport aux recouvrements du mois correspondant de 1935 et par rapport aux évaluations officielles.

Pour l'ensemble de l'année, la taxe sur le chiffre d'affaires a donné une plus-value totale de 265 millions par rapport aux recouvrements de 1935, et de 100 millions par rapport aux évaluations.

L'impôt sur les opérations de Bourse, en décembre 1936, a produit 27 millions, soit 16 millions d'excédent par rapport à décembre 1935.

DES DÉGATS IMPORTANTS SONT COMMIS dans les USINES, MAGASINS, BUREAUX par les rats, souris et autres rongeurs, à l'exception cependant des Etablissements qui s'assurent les services de la **Société J. et C. MERING, 84, faubourg Saint-Honoré, Paris.** 85041

50 centimes par jour pour conserver la santé Qui hésiterait?

RYTHME accéléré de la vie moderne... Occupations fiévreuses... Repas pris hâtivement, détruisent peu à peu votre organisme surmené. Le remède n'est pas dans les médications compliquées et coûteuses. Seul, un aliment naturel concentré peut vous fournir l'appoint d'énergie nécessaire.

Du nouveau!...
OVOMALTINE vous présente
la BOITE-SEMAINE...

...qui permet à tout le monde de profiter des qualités nutritives et reconstituantes de l'Ovomaltine. Pour une dépense minime - 4 f. 50 seulement - vous pouvez maintenant vous assurer force, appétit, santé. Demandez la Boîte-Semaine Ovomaltine chez tous les Pharmaciens, Droguistes et Bonnes Maisons d'Alimentation.

Faites confiance à OVOMALTINE

Pour 50 centimes par jour,* l'Ovomaltine apporte à votre organisme toutes les substances dont il a besoin : fer et phosphates du jaune d'œuf, hydrates de carbone du malt (orge germée), graisses et albumines du lait.

C'est à l'état *frais*, par concentration sous vide, à basse température, que ces substances essentielles sont extraites de la partie *vivante* de ces aliments - lait, malt, œuf - les plus naturels, les plus complets, les plus sains.

L'Ovomaltine n'est *pas une farine*. L'Ovomaltine n'est *pas un mélange*. L'Ovomaltine est un *aliment naturel*, complet, " équilibré ", intégralement pur. Assimilable par les personnes les plus délicates, l'Ovomaltine apporte à tous - enfants, adultes, vieillards, convalescents - énergie, force et santé.

OVOMALTINE
ALIMENT NATUREL TONIQUE

** Pour préparer l'Ovomaltine il faut une cuillerée à soupe par tasse (12 gr. env.) La boîte de 2c déjeuners : 10 fr. 50. La double boîte : 20 francs. Lisez attentivement la notice jointe à chaque boîte.*

BIBLIOGRAPHIE

CE QUE SONT LES LIVRES IMMORAUX

Dans un premier article d'une étude consacrée aux livres immoraux, M. l'abbé Bethléem, dans la « Revue des Lectures » du 15 janvier 1937, expose : leur nature, leur classification, leur caractère malfaisant. Le même numéro publie « Le Carnet de la Revue », l'analyse des dernières nouveautés: romans, pièces de théâtre, collections, etc., etc... Abonnements : France, 45 fr.; Belgique, 50 fr. Chèques postaux : Paris [illegible]. Revue des Lectures, 77, rue de Vaugirard, Paris (6e).

CHEMIN DE FER DU NORD. — Grande Exposition Régionale de Calais (24 janvier 1937). — Délivrance de billets d'aller et retour, réduits de 40 %, au départ des gares situées dans les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. Ces billets sont valables un jour et peuvent être utilisés dans tous les trains du service régulier, à l'exclusion des rapides et des autorails.

Renseignements dans les gares.